

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE
N° 2021/05/03**

<u>Nombre de membres</u>	
En exercice :	24
Présents :	17
Votants :	21
Abstention :	0
Opposition :	0

L'an deux mille vingt, le neuf décembre à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de ST GERMAIN LES BELLES sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

Date de convocation : 1er décembre 2021

Présents :

<u>Objet</u>
Grille de tarifs 2022

Mr ANTOINE Jean Luc	Mr CHAZELLE Alain
Mr BERTRAND Jean Baptiste	Mr CHIBOIS Thierry
Mr BOURDEAU Jean Louis	Mr DUBOIS André
Mr CELERIER Jean Luc	Mr GAUTHIER Pascal
Mr DELANOTTE Gilbert	Mme GUEIDAN Laurette
Mr DESSANE Bruno	Mr LAGORCE Edmond
Mr JOUANNETAUD Patrick	Mr RAYNAUD Michel
Mr LATOUILLE Christian	
Mr LAVOREL Eric	
Mr LOCHARD Eric Olivier	

Mme DELHAYE Caroline donne pouvoir à Mr LAVOREL Eric
Mr CUBERTAFON Francis donne pouvoir à Mr DUBOIS André
Mr GUYOT Jean Philippe donne pouvoir à Mr LAGORCE Edmond
Mme JAUFFRET Sandrine donne pouvoir à Mr CHAZELLE Alain

Secrétaire de séance : Monsieur Eric LAVOREL

Bac individuel :

L'abonnement est compté par bac utilisé par l'utilisateur et sera compté mensuellement en cas de changement de situation de l'utilisateur (déménagement, changement de la taille du bac).

Le tarif du forfait fixe correspond aux frais fixes du S.I.C.T.O.M. Sud Haute Vienne à l'exception du marché de collecte et des frais d'incinération des Ordures Ménagères et est identique pour tous les usagers et est fixé à 94 € pour l'année 2022.

Le tarif de la part fixe au bac correspond aux frais engendrés par le marché de collecte des ordures ménagères et est fixé à 0,35 € du litre pour l'année 2022.

Le tarif de la levée du bac correspond aux financements du transports et du traitement des Ordures Ménagères et est fixé à 0,016 € le litre du bac pour l'année 2022.

Taille du bac	Abonnement		Total abonnement	Consommation
	Forfait fixe	Part fixe au bac		Levée unitaire
120 l	94 €	42 €	136 €	1.92 €
240 l	94 €	84 €	178 €	3.84 €
360 l	94 €	126 €	220 €	5.76 €
660 l	94 €	231 €	325 €	10.56 €

Bac collectif :

Tout usager rattaché à un bac collectif se verra facturer un abonnement correspondant au montant d'un bac 120 l individuel soit 136 €.

Sa part variable sera constituée par l'achat des rouleaux de sacs prépayés au même tarif au litre que pour les bacs individuels soit 0,016 € le litre.

Le prix de vente des rouleaux est fixé comme tel :

- rouleaux de 26 sacs de 30 l : 12,48 €
- rouleaux de 26 sacs de 50 l : 20,80 €
- rouleaux de 26 sacs de 100 l : 41,60 €

Dans le cas où l'utilisateur n'irait pas chercher de sacs prépayés au moins une fois dans l'année à la mairie, une somme forfaitaire de 100 € sera appliquée sur sa facture au titre de la part variable.

Considérant qu'il est impossible d'arriver au zéro déchet dans l'état de la réglementation actuelle et étant donné que certains déchets du quotidien n'ont pas d'exutoire, enfin, afin de lutter contre les dépôts sauvages et le brûlage constatés sur le territoire, chaque foyer doit obligatoirement être équipé d'un bac de collecte. A cette fin, l'abonnement pour les personnes ne possédant pas de bac est du même montant que l'abonnement pour un bac de 120 l soit 136 € pour l'année 2022.

Evénements ponctuels :

Un tarif spécifique est mis en place pour les demandes de fourniture de bacs pour des événements temporaires de moins d'un mois. Ce tarif comprend la fourniture du bac majorée des frais de déplacement du S.I.C.T.O.M. SHV. Les événements de plus d'un mois seront traités comme des attributions de bac individuel majoré des frais de déplacement forfaitaire.

Taille du bac	Abonnement pour une durée maximum d'un mois	Frais de déplacement forfaitaires	Levée unitaire
120 l	12 €	20 €	1.92 €
240 l	15 €	20 €	3.84 €
360 l	18 €	20 €	5.76 €
660 l	27 €	20 €	10.56 €

La demande de bac pour événements ponctuels doit être réalisée 15 jours avant la date de la livraison souhaitée.

A l'unanimité, le Comité Syndical décide d'adopter les grilles tarifaires 2022 proposées.

Le Président,
Edmond LAGORCE



REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2021

Application agréée E-legalite.com